



ATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/3955
22 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 22 OCTOBRE 1958, PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New-York, le 22 octobre 1958

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une note remise au
Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques, le 20 octobre, par l'Ambassade de Sa Majesté à Moscou.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte, pour infor-
mation, à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Signé : Pierson DIXON

1 sp.

L'Ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et a l'honneur de se référer à la note du Ministère datée du 1er octobre 1958 et concernant les négociations qui doivent s'ouvrir à Genève le 31 octobre entre les Gouvernements des Etats-Unis, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni au sujet de la suspension des essais d'armes nucléaires et de la mise en place d'un système de contrôle international.

Le Gouvernement de Sa Majesté prend acte de la déclaration qui figure dans la note du Gouvernement de l'Union soviétique et selon laquelle le but de la Conférence serait de conclure un accord sur la cessation définitive, par les Etats, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène et d'instituer un contrôle approprié de l'exécution dudit accord. Pour sa part, le Gouvernement de Sa Majesté espère sincèrement et vivement que la Conférence progressera suffisamment pour qu'on soit en droit de s'attendre à pouvoir parvenir en temps voulu à un arrêt définitif de toutes les explosions nucléaires expérimentales. Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours considéré que l'arrêt définitif des explosions nucléaires expérimentales était un objectif des plus souhaitables; il estime cependant nécessaire de rappeler encore les termes de sa déclaration du 22 août 1958, qui a été communiquée au Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans la note de l'Ambassade datée du même jour. Dans cette déclaration, le Gouvernement de Sa Majesté indiquait qu'il serait prêt à s'abstenir de tout essai nucléaire pour de nouvelles périodes successives d'un an après la suspension initiale d'un an, à condition que l'Union soviétique fasse de même et que l'on progresse de façon satisfaisante vers la mise en place d'un système effectif de contrôle international de la suspension des essais nucléaires et vers l'adoption et l'application de mesures de désarmement véritable. Si des progrès suffisants peuvent être réalisés dans cette voie à la Conférence de Genève qui doit s'ouvrir le 31 octobre, et par la suite vers la mise en pratique d'un système de contrôle international effectif et vers l'adoption et l'application de mesures de désarmement véritable, il n'y aura alors aucune raison pour que l'une quelconque des trois Puissances qui participeront à cette Conférence ait jamais besoin, après l'achèvement de la Conférence, de procéder à des essais nucléaires.

/...

Pour sa part, le Gouvernement de Sa Majesté attache la plus grande importance au succès des négociations de Genève et à la conclusion aussi rapide que possible d'un accord satisfaisant, et il n'a aucune objection de principe à ce que les Ministres des affaires étrangères participent à cette Conférence. Il faut cependant reconnaître que pour mener les négociations à bien il sera nécessaire de régler de nombreux points de détail afin de résoudre les problèmes politiques et techniques complexes que soulève la mise en application des recommandations de la Conférence d'experts qui a déjà eu lieu à Genève. Le Gouvernement de Sa Majesté considère par conséquent qu'il ne serait guère possible que les Ministres des affaires étrangères participent à la Conférence pendant toute sa durée. Si, dans le courant des discussions, la présence des Ministres des affaires étrangères se révélait nécessaire et souhaitable, M. Selwyn Lloyd serait prêt à se rendre à Genève.

Le 20 octobre 1958.
